



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4102

Mise aux normes des ascenseurs des bâtiments de la Ville de Lyon 2017-2020 - Opération n°60021853 – Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Schindler

Direction de la Construction

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4102 - MISE AUX NORMES DES ASCENSEURS DES BATIMENTS DE LA VILLE DE LYON 2017-2020 - OPERATION N°60021853 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA SOCIETE SCHINDLER (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n°2018/3813 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n°2015-15 «Rénovation des ascenseurs 2015-2020», programme n°20020.

Par délibération n° 2009/1357 du 4 mai 2009, vous avez approuvé le lancement de l'opération « Mise aux normes (loi Robien) des ascenseurs de la Ville de Lyon » et le lancement des procédures de consultation des entreprises.

Dans ce cadre, des marchés de travaux ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 16 mars 2010, dont les marchés de travaux des ascenseurs attribués à la société Schindler comme suit : - lot 1 « Mise en sécurité des ascenseurs arrondissements 1, 2, 4 »

- lot 2 : « Mise en sécurité des ascenseurs arrondissements 3, 6 »
- lot 3 : « Mise en sécurité des ascenseurs arrondissements 5, 9 »
- lot 4 : « Mise en sécurité des ascenseurs arrondissements 7, 8 ».

Ces marchés ont été notifiés à la société Schindler, comme suit :

- marché numéro : 108066 : lot 1 « Mise en sécurité des ascenseurs arrondissements 1, 2, 4 », a été signé par le représentant du pouvoir adjudicateur le 15 avril 2010 et notifié le 20 avril 2010 pour un montant de 313 308,00 €H.T.
- marché numéro : 108061 : lot 2 « Mise en sécurité des ascenseurs arrondissements 3, 6 », a été signé par le représentant du pouvoir adjudicateur le 15 avril 2010 et notifié le 20 avril 2010 pour un montant de 128 726,00 €H.T.
- marché numéro : 108062 : lot 3 : « Mise en sécurité des ascenseurs arrondissements 5, 9 », a été signé par le représentant du pouvoir adjudicateur le 15 avril 2010 et notifié le 20 avril 2010 pour un montant de 106 650,00 €H.T.
- marché numéro : 108063 : lot 4 : « Mise en sécurité des ascenseurs arrondissements 7, 8 », a été signé par le représentant du pouvoir adjudicateur le 15 avril 2010 et notifié le 20 avril 2010 pour un montant de 121 524,00 €H.T.

Ces quatre marchés avaient pour objet de couvrir les risques afférents aux divers points techniques identifiés par la loi du 2 juillet 2003 relative à l'amélioration de la sécurité des ascenseurs existants.

Les délais contractuels n'ayant pas été respectés par le titulaire, les travaux ont donné lieu à des pénalités de retard appliquées par la Ville de Lyon. Par la suite, les travaux ont été réceptionnés, après la levée de non-conformités relevées en cours d'exécution par le contrôleur technique, la société APAVE.

Par ailleurs, la facturation parfois tardive des prestations par le titulaire fut à l'origine de confusion et d'erreurs sur le calcul des révisions de prix.

A l'issue des travaux et de leur réception, la société Schindler et la Ville de Lyon se sont accordées sur le règlement financier des marchés. Ainsi les lots n° 1, 2 et 3 ont chacun fait l'objet d'un décompte général et définitif (DGD) régulièrement signé et notifié.

Toutefois, la Trésorerie municipale a rejeté les mandats relatifs à ces décomptes en invoquant le non-respect des stipulations des marchés, s'agissant :

- en premier lieu, du calcul des pénalités de retard : est contesté le nombre de jours de retard à retenir ;
- en second lieu, du calcul des révisions de prix : est contestée la valeur des indices de révision de prix.

Compte tenu, d'une part, de l'extinction des relations contractuelles par la signature et la notification des DGD, lesquels présentent, selon la jurisprudence, un caractère intangible, et, d'autre part, du rejet des mandats par la Trésorerie, il est proposé de recourir à la transaction afin de parvenir au règlement de ces marchés.

La transaction dont le montant du bilan final s'élève à **14 276,65 €** concerne tous les lots, y compris le lot n° 4 qui n'a pas fait l'objet de décompte général et définitif, mais connaît des difficultés identiques à celles affectant les lots n° 1 à 3. Ce montant se décompose comme suit :

**Au titre des révisions de prix et solde de travaux à régler par la Ville de Lyon à la société SCHINDLER :**

Lot 1	- 6 487,18 € TTC
Lot 2	18 947,66 € TTC
Lot 3	6 899,14 € TTC
Lot 4	17 786,65 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>37 146,27 € TTC</b>

**Au titre des pénalités à appliquer par la Ville de Lyon à la société SCHINDLER:**

Lot 1	7 057,45 € TTC
Lot 2	5 639,02 € TTC
Lot 3	6 899,14 € TTC
Lot 4	3 274,01 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>22 869,62 € TTC</b>

Vu les délibérations n° 2009/1357 du 4 mai 2009 et n° 2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 16 mars 2010 :

Vu la convention de transaction ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

1 – La convention de transaction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la société Schindler pour un montant de 14 276,65 € est approuvée.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n°20020, AP n°2015-15, opération n°60021853, et imputée aux chapitres 23 et autres, fonctions 020, 61 et diverses, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant :

2018 : 37 146,27 €

3 – Les titres de recettes pour les sommes versées par la société Schindler à la Ville de Lyon seront inscrits au budget de la Ville, programme n°20020, AP n°2015-15, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant :

2018 : 22 869,62 €(nature comptable 7711).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,  
Nicole GAY